

**ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CCPH**

**Newsletter Janvier-février 2021**

Bonjour à toutes ,

2021 commence en laissant derrière elle une année 2020 riche professionnellement, riche également en moments partagés avec les parents, les enfants et vous, les professionnelles. Moments différents, il est vrai, mais toujours de qualité et pleins de vie.

*« 2021 vous ouvre ses 365 pages blanches du livre  
dont vous êtes le personnage principal, écrivez une histoire inoubliable ! »*

Dans cette nouvelle newsletter vous trouverez le bilan de notre action de décembre *1 jour – 1 mail*, quelques idées ludiques pour bien commencer l'année, des informations CAF, Pajemploi, des propositions de formation, ...

Le Président de la CCPH, M. Fernand Burkhalter, et la Vice-présidente en charge de la petite enfance, Mme Dahlila Meddour, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bonne lecture

**Tout commença ainsi le 30 novembre 2020**

*Comme nous ne pouvions pas nous réunir pour le goûter de fin d'année, nous vous avons proposé un calendrier virtuel plein de surprises. L'objectif étant de prendre le temps pour partager ensemble de bons moments.*

*Nous vous avons également proposé de nous envoyer une photo de votre sapin par mail. Une fois toutes les photos reçues nous avons confectionné « La forêt enchantée du Pôle » !*

*60 photos / 60 réponses par mail /  
20 assistantes maternelles / 4 parents  
et plein d'enfants !*

**Merci à vous**





*Vos jolies réalisations en images*



*Merci à vous et à Laura du service Fablab de la médiathèque  
pour la réalisation de « Notre forêt enchantée »  
que vous pourrez retrouver dans l'entrée du Relais*





## Une idée à réaliser dès ce début d'année 2021

### Le pot des petits bonheurs

« Dans une heure, une semaine ou un mois, il va m'arriver quelque chose de bien. Je le sais. C'est certain. Rien de compliqué. Juste un petit moment qui va me rendre heureuse le temps d'une respiration, une anecdote rigolote, peu importe. Au lieu de l'oublier, je vais l'écrire sur un petit bout de papier et le mettre dans ce pot. Mes enfants, mes amis, les enfants que j'accueille, ... le feront aussi quand ils en auront envie. À la fin de l'année, nous redécouvrirons ensemble tous ces petits moments joyeux qui auront rythmé notre année 2021. »

A faire sans modération !



## Un livre à ne pas rater !

« Qui n'a jamais mis un manteau à son enfant malgré le fait qu'il dise avoir chaud, sous prétexte que nous avons froid ? Qui n'a jamais demandé à son enfant de finir son assiette alors même que nous ne le faisons pas toujours ? Qui n'a jamais entendu untel dire que notre petit est un peu sauvage parce qu'il refuse les embrassades que nous n'accepterions pas non plus ? »

Quid de toutes ces anecdotes que chaque parent connaît bien, pour le meilleur comme pour le pire ; **Fanny Vella** propose un changement d'angle subtil et espiègle pour permettre de voir les choses autrement. Avec beaucoup d'humour et une pointe d'ironie, elle nous invite à rire de nous, à rire des autres, mais surtout à voir la parentalité et l'enfant autrement afin de déconstruire tout un tas d'idées reçues !



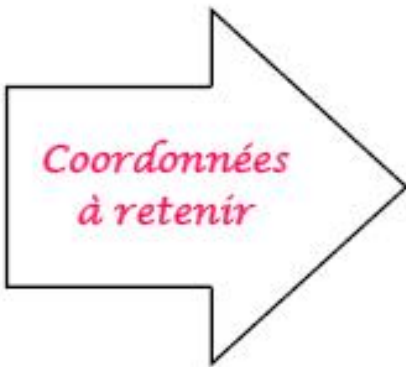


## Actualités

### *Comment éviter les erreurs avec l'administration ?*

[Oups.gouv.fr](https://oups.gouv.fr) : le site internet qui vous aide avec pédagogie à prévenir et corriger les erreurs dans vos démarches administratives.

Déménagement, naissance, retraite, perte d'emploi ... Autant d'évènements de votre vie qui nécessitent des démarches administratives pour actualiser votre situation ! Vous avez peur d'oublier quelque chose ou de vous tromper ? Pas d'inquiétude. Au moment d'effectuer vos démarches, rendez-vous sur le site [oups.gouv.fr](https://oups.gouv.fr). Ce site pédagogique a vocation de recenser et faire connaître les principales erreurs actuellement commises par les particuliers et les professionnels dans leurs démarches administratives. Construit par évènement de vie (*Pour les particuliers : naissance, mariage, séparation, déménagement, séjour prolongé à l'étranger, retraite, perte d'un proche ... Pour les professionnels : paiement des cotisations sociales, obligations douanières et fiscales, ...*), il permet à l'utilisateur de trouver facilement des informations simples et accessibles pour éviter les erreurs vis-à-vis des administrations et opérateurs de service public.



*Coordonnées  
à retenir*



Depuis le 16 décembre 2020, tous les numéros des CAF en 0810 sont remplacés par un numéro **unique**, accessible partout en France et dans les Dom, le **3230**.

Il vous suffit ensuite de renseigner votre numéro de département pour être redirigé vers votre Caf et entrer en relation avec un conseiller. Vos appels sont au prix d'un appel local.

Le numéro de téléphone utilisé pour contacter le centre nationale Pajemploi a changé le 1er janvier 2021. Le service qui était auparavant payant devient gratuit et seule la communication est facturée par l'opérateur téléphonique, le prix d'un appel. Vous pouvez désormais composer le nouveau numéro :

**0 806 807 253**

**Service gratuit  
+ prix appel**

*Côté formation  
en 2021*

A l'issue de chaque stage, une allocation de formation horaire, un remboursement des frais de déplacements et de repas engagés sont versés au stagiaire par l'Institut Ipéria.

Votre employeur facilitateur n'aura plus à se charger d'avancer les frais de formation.

Pour toutes questions administratives n'hésitez pas à contacter Mme Manton Magali via son adresse mail : [magali.manton@paysher COURT.fr](mailto:magali.manton@paysher COURT.fr)

## *Droits et devoirs dans l'exercice de son métier*

### Objectifs :

- Comprendre et exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer.
- S'informer sur ses droits et ses obligations ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

Le Relais de Lure et de Champagny, en association avec votre Relais, mettent en place cette **formation de 21H00** pour un groupe de 12 assistantes maternelles sur la commune de Lure les 6, 13 et 27 mars prochain.

Inscrivez-vous au plus vite par téléphone au 03.84.89.03.33 ou par mail [emmanuelle-menigoz@pays-de-lure.fr](mailto:emmanuelle-menigoz@pays-de-lure.fr)

## *Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel*

### Objectif :

- Préserver son bien-être et sa santé au travail par une attention à soi et par la mise en place d'actions de prévention de l'épuisement professionnel.

Le Relais de Lure et de Champagney, en association avec votre Relais, mettent en place cette **formation de 14H00** pour un groupe de 12 assistantes maternelles sur la commune de Lure les 4 et 11 septembre 2021.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent par téléphone au 03.84.89.03.33 ou par mail [emmanuelle-menigoz@pays-de-lure.fr](mailto:emmanuelle-menigoz@pays-de-lure.fr)

## *SST Complète*

### Objectifs :

- Intervenir auprès de toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.
- Contribuer à la diminution des risques dans son quotidien professionnel.

Le Relais de Champagney et de Lure, en association avec votre Relais, mettent en place cette **formation de 14H00** pour un groupe de 10 assistantes maternelles sur la commune de Champagney les 20 et 27 mars prochain.

Inscrivez-vous au plus vite par téléphone au 03.84.23.18.79 ou par mail [ramchampagney@fede70.admr.org](mailto:ramchampagney@fede70.admr.org)



## *Le site du Groupe IRCCEM fait Peau Neuve !*

*Un site à consulter régulièrement dans le cadre de votre profession d'assistante maternelle et pour votre famille.*

Sur le site [nouveausite.ircem.com](http://nouveausite.ircem.com) vous trouvez en ce moment :

### **Comment déclarer son arrêt de travail ou informer l'IRCCEM d'une prolongation**

« En cas d'arrêt de travail, vous avez droit, sous certaines conditions, à un complément de salaire de l'IRCCEM Prévoyance. L'IRCCEM reçoit de la Sécurité sociale la télétransmission automatique des décomptes d'indemnités journalières pour les Salariés du Particulier Employeur, grâce au service PREST'IJ. Les décomptes « papier » émis par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ne sont plus à fournir.

Afin de traiter votre demande dans les meilleurs délais, l'IRCCEM vous remercie de renseigner votre Relevé d'Identité Bancaire ou postal (IBAN/BIC) sur votre [espace client ircem](#) ».

#### **CE QUI CHANGE**



**Je n'ai plus à attendre la réception**  
du décompte d'indemnités journalières  
de la Sécurité sociale pour le transmettre  
à l'IRCCEM



**Je n'ai plus à remplir et renvoyer**  
le bordereau de demande  
d'indemnisation à l'IRCCEM



**Je perçois mes indemnités**  
complémentaires prévoyance  
plus rapidement

#### **CE QUI NE CHANGE PAS**



**Si je suis reconnu invalide**  
par la Sécurité sociale, je dois  
en informer l'IRCCEM



**Si je suis en arrêt et non indemnisé**  
par la Sécurité sociale, je dois prévenir  
l'IRCCEM et remplir un bordereau  
de demande d'indemnisation

## ***IRCEM : AIDE SPECIALE POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES : L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DE VOTRE ENFANT***

L'orientation scolaire de votre enfant peut être une source d'inquiétude tant pour vous, parents, que pour lui. Dans le contexte actuel, les métiers sont en constante évolution. Pour votre enfant, il est important de faire les bons choix pour qu'il puisse exercer un métier qu'il aime et qui lui correspond.

C'est pourquoi l'Action sociale d'IRCEM Prévoyance peut lui faire bénéficier de l'accompagnement scolaire Futurness. Et depuis janvier, un accompagnement pour PARCOURSUP également.

## **REMUNERATION EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2021**

### **Salaire minimum de base**

« ... La rémunération des assistants maternels ne peut être inférieure à 0,281 fois le montant du salaire minimum de croissance par enfant et par heure. » Art D423-9 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Taux horaire brut : 2, 88€ Taux horaire net : 2, 25€  
(Source service public et Pajemploi—janvier 2021).

### **Indemnité d'entretien**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le site officiel du gouvernement "service-public.fr" a mis en place un simulateur pour l'indemnité d'entretien. Le centre national PAJEMPLOI s'appuie sur ce simulateur officiel pour tous les calculs d'indemnité d'entretien :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>

Grâce à cet outil vous pouvez estimer le montant mensuel des indemnités d'entretien dont votre employeur vous est redevable. Ces indemnités sont dues par l'employeur par jour de présence de son enfant.

A savoir : Au 1er janvier 2021, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 85% du minimum garanti\*, soit 3.1024€ arrondi à **3,11 € par enfant pour une journée de 9H00** (Source PAJEMPLOI).

Pour une durée d'accueil inférieure ou supérieure à 9H00 nous vous proposons de consulter le simulateur.

(\*Le minimum garanti est resté fixé à 3.65€ au 01/01/2021).



## *APL, si vous percevez des Aides Personnelles au Logement*

Certaines assistantes maternelles bénéficient d'une Aide Personnelle au Logement ou sont susceptibles d'en bénéficier. Une évolution de la prise en compte des ressources pour le calcul de l'APL est mise en place depuis janvier 2021.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre CAF ou MSA en cas de question, de besoin d'informations sur cette évolution.

## *Mise à jour de vos disponibilités sur le site monenfant.fr*

Pensez à renseigner vos disponibilités en ligne sur le site national *monenfant.fr* :

<https://monenfant.fr/espace-assistants-maternels>

<https://monenfant.fr/web/guest/je-suis-un-professionnel>

Si vous n'êtes pas encore habilitée, n'hésitez pas à en faire la demande via le formulaire en ligne : <https://monenfant.fr/web/guest/je-suis-un-professionnel>



*Pour ce début d'année, l'accueil du service RPAM reste adapté à la situation sanitaire COVID-19 :*

Vous pouvez joindre l'équipe :

Par téléphone au 03.84.36.60.66 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (Merci de laisser un message sur le répondeur si l'équipe est déjà en ligne) et/ou par mail aux adresses suivantes :

*[magali.mantion@payshericourt.fr](mailto:magali.mantion@payshericourt.fr)*

*[christelle.symons@payshericourt.fr](mailto:christelle.symons@payshericourt.fr)*

L'accueil physique du secrétariat reste fermé et les temps d'animations collectifs des mardis et vendredis restent suspendus pour le moment.